

Question présentée par le député :

M. Philippe de Rougemont

Date de dépôt : 17 mars 2022

Question écrite urgente

Comment améliorer l'état de préparation du canton en cas d'arrivée d'un nuage de radioactivité sur le territoire ?

Considérant :

- le risque avéré qu'un nuage de particules radioactives parvienne sur le territoire cantonal suite à un accident dans une centrale nucléaire située en Suisse ou à l'étranger ;
- la présence de 4 centrales nucléaires sur le territoire ukrainien ;
- la menace par la Russie d'employer l'arme atomique et la mise en alerte de son système de mise à feu de missiles ;
- l'obsolescence de la doctrine des « cercles concentriques de 50 km » autour des centrales nucléaires pour délimiter les territoires considérés comme étant officiellement vulnérables et à l'intérieur desquels les comprimés d'iode ont été envoyés à titre préventif, alors qu'une étude genevoise menée en collaboration avec l'université¹ a démontré que la direction des vents dominants dans les 3 jours suivant l'accident projette les particules sur des centaines voire des milliers de km ;
- l'efficacité reconnue de la prise par la population d'iodure de potassium en comprimé avant l'arrivée du nuage pour se protéger en cas d'accident au moins d'une partie du cocktail de radionucléides ;
- l'envoi à Genève par la pharmacie de l'armée du stock utile suffisant de comprimés d'iode pour la population résidente et en séjour ;

¹ Dommages potentiels pour l'Europe en cas d'accident nucléaire majeur dans les centrales nucléaires de Suisse et dans celle du Bugey en France. Institut Biosphère, Genève (2019). https://www.institutbiosphere.ch/wa_files/EUNUPRI-2019_resume-fr.pdf

- la récente déclaration de la conseillère fédérale Viola Amherd² : « ...c'est aux cantons de s'assurer que la population puisse recevoir des comprimés d'iode dans un délai de 12 heures après un ordre national » ;
- la doctrine cantonale, en cas d'une catastrophe nucléaire, consistant actuellement à demander à la population de préparer son confinement et en même temps de se rendre dans un centre de distribution public (écoles) pour se procurer ses tablettes d'iodure de potassium et par là exposer le canton au risque de scènes de panique et d'engorgement ;
- les déclarations de deux cadres du service d'incendie et de secours lors du colloque « Prévention nucléaire » du 16 décembre 2020 au Palais Eynard sur l'état de préparation de Genève en cas de catastrophe nucléaire qui faisaient état d'une « impossibilité opérationnelle de protéger la population des radionucléides et à la fois ordonner de se déplacer pour chercher ses comprimés d'iode »,

dans ce contexte, et en précisant que la qualité du travail et de l'engagement de l'OCPPAM ne sont nullement remis en cause ici, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *L'envoi à titre préventif de comprimés d'iode à toute la population du canton a-t-il été évalué à titre de comparaison avec la doctrine actuelle consistant en cas d'accident à ordonner dans le même laps de temps le confinement à domicile et le déplacement pour chercher ses comprimés d'iode ?*
- *Si cette évaluation comparative n'a pas été effectuée, le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'y procéder ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions ancrées dans l'actualité.

² Le Matin dimanche du 14 mars 2022. Article de Ch. Talos « Guerre en Ukraine. Il y a assez de pastilles d'iode ». <https://www.lematin.ch/story/le-conseil-federal-repond-longuement-aux-inquietudes-des-parlementaires-568279529120>